

COUR D'APPEL DE VERSAILLES
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE NANTERRE

179-191, AVENUE JOLIOT CURIE
92020 NANTERRE CEDEX

TÉL : 01.40. [REDACTED]

FAX : 01.40. [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

PREMIER JUGE D'INSTRUCTION

N° DU PARQUET : [REDACTED]

N° INSTRUCTION : [REDACTED]

PROCÉDURE CORRECTIONNELLE

AVIS d'ORDONNANCE RENDUE

Le juge d'instruction
à

M. POINT Michel

[REDACTED]
26400 CREST

Dans l'information susvisée concernant :

-M. POINT Michel Libre

QUALIFICATIONS

DIFFAMATION PUBLIQUE ENVERS UN PARTICULIER - prévu et réprimé par
les articles 23, 29 aliéna 1, 32 alinéa 1, 42 et suivants de la loi du 29 juillet 1881 sur
la liberté de la presse

-Sté ORANGE FRANCE S.A.

représentée par [REDACTED] [REDACTED]

Le premier juge d'instruction a rendu ce jour une ORDONNANCE de
NON-LIEU.

Nanterre, le 25 Août 2006.

